



# Conseil d'administration

343<sup>e</sup> session, Genève, novembre 2021

Section du programme, du budget  
et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

**Date:** 16 septembre 2021

**Original:** anglais

Onzième question à l'ordre du jour

## Questions relatives au Corps commun d'inspection

### Objet du document

Le présent document fait la synthèse du rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2020, de son programme de travail pour 2021, et de cinq rapports publiés en 2020 sur diverses questions intéressant l'ensemble des organisations du système des Nations Unies, à savoir: la fonction d'enquête; les politiques et plateformes d'appui à la formation; le partage des locaux; la gestion du risque institutionnel; et le multilinguisme.

Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur les informations contenues dans le présent document et sur les recommandations adressées à l'OIT dans les cinq rapports susvisés du CCI, ainsi que sur l'état d'avancement des mesures prises pour donner suite aux recommandations qui ont été présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années (voir le projet de décision au paragraphe 21).

**Objectif stratégique pertinent:** Aucun.

**Principal résultat:** Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

**Incidences sur le plan des politiques:** Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

**Incidences juridiques:** Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

**Incidences financières:** Aucune.

**Suivi nécessaire:** Sous réserve des orientations du Conseil d'administration.

**Unité auteur:** Département de la programmation et de la gestion stratégiques (PROGRAM).

**Documents connexes:** Le présent document est soumis chaque année, conformément à la pratique établie au paragraphe 210 du document [GB.294/PV](#). Documents de référence: [GB.343/PFA/11/REF/1](#) et [GB.343/PFA/11/REF/2](#).

## ► Rapport du Corps commun d'inspection pour 2020 et programme de travail pour 2021

---

1. Le rapport annuel du Corps commun d'inspection (CCI) pour 2020 <sup>1</sup> fournit des informations concernant, entre autres, les rapports publiés par le CCI en 2020 <sup>2</sup> et la suite donnée à ses recommandations par les organisations participantes. Il contient également la liste des examens prévus pour 2021, qui porteront notamment sur cinq questions intéressant l'OIT en tant qu'organisation du système des Nations Unies, à savoir: les politiques, mesures, mécanismes et pratiques visant à prévenir et à combattre le racisme et la discrimination raciale; les politiques et pratiques visant à assurer la continuité des opérations; la gestion des partenaires d'exécution; les voies de recours internes qui sont ouvertes aux fonctionnaires préalablement à la saisine du tribunal; et les dispositifs d'application du principe de responsabilité.
2. Il ressort de l'annexe III du rapport annuel du CCI pour 2020 que la part des dépenses du CCI à la charge de l'OIT pour cette année (soit 121 948 dollars des États-Unis) représente 1,8 pour cent du total des contributions de l'ensemble des organisations participantes.

## ► Résumé de certains rapports du CCI publiés en 2020

---

3. Conformément à la procédure établie, le Bureau soumet chaque année au Conseil d'administration un résumé des rapports du CCI qui contiennent des recommandations adressées à l'OIT et à d'autres organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'un résumé des observations formulées par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et les propres observations du Bureau. Une synthèse de cinq de ces rapports est présentée au Conseil d'administration à la présente session (voir les paragraphes 6-20 ci-après).
4. Les informations sur l'état d'avancement des mesures que l'OIT a prises pour donner suite à chacune des recommandations du CCI font l'objet d'un document de référence distinct, disponible sur le site Web du Conseil d'administration <sup>3</sup>. Sur un total de 33 recommandations adressées à l'OIT, 23 ont été acceptées (et sont mises en œuvre pour 13 d'entre elles, en cours d'application pour 8 autres et en attente pour les 2 dernières), tandis que 6 sont à l'étude et que 4 n'ont pas été acceptées. Suivant la pratique en la matière, le Bureau a également publié un autre document de référence qui fait le point sur la suite donnée aux recommandations du CCI présentées au Conseil d'administration au cours des trois dernières années <sup>4</sup>. Par rapport au dernier point de situation présenté au Conseil d'administration <sup>5</sup>, sur les 132 recommandations en tout

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Rapport du Corps commun d'inspection pour 2020 et programme de travail pour 2021*, documents officiels de l'Assemblée générale, supplément n° 34, Assemblée générale, 75<sup>e</sup> session, New York, 2021 (A/75/34).

<sup>2</sup> Tous les rapports publiés à ce jour par le CCI peuvent être consultés sur son [site Web](#), en anglais, en français et en espagnol et dans les autres langues officielles de l'ONU.

<sup>3</sup> [GB.343/PFA/11/REF/1](#) (en anglais seulement).

<sup>4</sup> [GB.343/PFA/11/REF/2](#) (en anglais seulement).

<sup>5</sup> [GB.341/PFA/10/REF/1](#) et [GB.341/PFA/10/REF/2](#) (en anglais seulement).

qui ont été adressées à l'OIT, huit recommandations supplémentaires soit ont été mises en œuvre, soit sont en cours de mise en œuvre.

5. Le Conseil d'administration est invité à donner des orientations sur le présent document et sur les recommandations adressées à l'OIT, telles qu'elles sont présentées dans les deux documents de référence.

## Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête

6. Le rapport sur la question <sup>6</sup> comprend neuf recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT, entre autres entités concernées du système des Nations Unies. Sept de ces recommandations ont été acceptées: cinq ont été mises en œuvre et deux sont en cours d'application. Les deux recommandations restantes sont toujours à l'étude, soit dans l'attente du résultat d'un processus de consultation en cours (recommandation 3), soit en raison de l'incompatibilité de l'une des modifications recommandées avec le Statut et le Règlement du personnel de l'OIT actuellement en vigueur (recommandation 5).
7. Dans leurs observations <sup>7</sup>, les membres du CCS ont accueilli favorablement le rapport qui, selon eux, fournit un aperçu utile de l'évolution de la fonction d'enquête depuis la publication du précédent rapport sur la question en 2011 <sup>8</sup>. Ils ont également noté que le rapport de 2020 contenait des propositions pertinentes qui pouvaient être adaptées pour répondre aux besoins des différentes entités, en fonction du risque d'exposition de chacune aux divers types d'actes répréhensibles, étant entendu que ces besoins peuvent varier considérablement selon le modèle d'activité, la culture, la nature de l'intervention, l'environnement opérationnel et l'étendue géographique des activités.
8. Le Bureau accueille avec satisfaction le rapport, à l'instar des membres du CCS. Il est pleinement favorable à ce que les propositions y énoncées soient adaptées au gré des besoins, et continuera donc d'aller de l'avant, selon qu'il conviendra dans le contexte de l'OIT.

## Politiques et plateformes d'appui à la formation: améliorer la cohérence, la coordination et la convergence

9. Le rapport sur la question <sup>9</sup> contient sept recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT, entre autres entités concernées du système des Nations Unies. Trois de ces recommandations ont été acceptées: deux ont été mises en œuvre et une est en cours d'application. Trois autres recommandations sont à l'étude, dans l'attente de la prise des mesures nécessaires en la matière à l'échelon du système des Nations Unies (recommandations 3 et 8) ou sous réserve des contraintes techniques et administratives et des implications financières en jeu (recommandation 7), encore que ces recommandations soient en substance approuvées. La recommandation restante, qui concerne l'établissement de critères permettant une utilisation plus systématique des plateformes de formation externes (recommandation 6), n'a pas été acceptée pour deux raisons: son effet limité sur l'amélioration de l'apprentissage; et un manque de diversité

---

<sup>6</sup> JIU/REP/2020/1.

<sup>7</sup> Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/719/Add.1](#).

<sup>8</sup> JIU/REP/2011/7.

<sup>9</sup> JIU/REP/2020/2.

dans le contenu des cours externes, qui sont destinés à des personnes évoluant dans un environnement multilingue et multiculturel.

10. Dans leurs observations <sup>10</sup>, les membres du CCS ont accueilli avec satisfaction le rapport, en notant que celui-ci renfermait des informations précieuses qui serviraient à donner plus de poids à la formation et au développement des compétences dans les années à venir. Ils ont reconnu que le paysage de la formation changeait rapidement en raison de l'évolution constante des technologies d'appui et que, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il était plus que jamais nécessaire d'innover en ayant recours aux nouvelles technologies en matière d'apprentissage. Ils ont toutefois reconnu que le rapport était très axé sur les programmes formels et qu'il ne rendait pas pleinement compte des aspects dynamiques et informels de l'avenir de la formation. Ils ont en outre relevé que le rapport aurait gagné à prendre davantage en compte le rôle joué par le multilinguisme, en tant que facteur d'harmonie sur le lieu de travail et d'adaptabilité de la main-d'œuvre. Pour l'essentiel, les membres du CCS ont partiellement souscrit aux recommandations formulées dans le rapport. En ce qui concerne la recommandation 6, par exemple, ils ont reconnu que les plateformes externes avaient l'avantage d'assurer des possibilités de formation répondant à divers besoins d'apprentissage dans différentes parties du monde; ils ont cependant relevé que ces plateformes péchaient par manque de diversité, tant sur le plan du contenu lui-même que sur celui de sa transmission, qu'il y aurait lieu d'évaluer le ratio coût-efficacité avant de généraliser le recours à de telles plateformes, et que des dispositions devraient être prises en matière de sécurité.
11. Le Bureau souscrit aux observations du CCS. Il poursuivra ses efforts dans ce domaine, dans la mesure du nécessaire et du possible dans le contexte de l'OIT, tout en participant aux initiatives pertinentes mises en œuvre à l'échelle de l'ONU.

## Le partage des locaux dans le système des Nations Unies: pratiques actuelles et perspectives

12. Sur les sept recommandations formulées dans ce rapport <sup>11</sup> qui appellent une action et sont adressées à l'OIT, entre autres entités concernées du système des Nations Unies, six ont été acceptées et se trouvent à divers degrés de mise en œuvre. La recommandation restante est à l'étude, dans l'attente des enseignements qui pourront être tirés auprès des différentes organisations du système s'agissant des partenariats public-privé réalisés dans ce domaine (recommandation 5).
13. Dans leurs observations <sup>12</sup>, les membres du CCS ont favorablement accueilli l'analyse exposée dans le rapport sur la question du partage des locaux, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional. Ils ont relevé que les recommandations formulées en conséquence de cette analyse couvraient des sujets qui allaient au-delà du partage des locaux et faisaient intervenir des considérations liées à la réforme de l'ONU. Selon eux, les mesures concernant le partage des locaux excèdent la compétence d'une seule entité, et le rôle des autorités des pays hôtes aurait pu être davantage mis en avant dans la formulation des recommandations.

---

<sup>10</sup> Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/713/Add.1](#).

<sup>11</sup> [JIU/REP/2020/3](#).

<sup>12</sup> Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/730/Add.1](#).

14. Le Bureau souscrit aux observations du CCS. Il continuera de s'associer aux efforts de coordination déployés à l'échelle de l'ONU dans ce domaine et de prendre les mesures nécessaires, y compris dans le contexte de la réforme de l'ONU.

## Gestion du risque institutionnel: approches et utilisations dans les entités des Nations Unies

15. Le rapport sur la question <sup>13</sup> comprend quatre recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT, entre autres entités concernées du système des Nations Unies. Trois de ces recommandations ont été acceptées: deux sont en cours d'application et une a été mise en œuvre. La recommandation restante n'a pas été acceptée, car il a été estimé qu'elle n'ajouterait rien à la procédure et à la pratique actuelles de l'OIT (recommandation 1). Cette recommandation vise l'inscription de la gestion du risque institutionnel à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs au moins une fois par an.
16. Dans leurs observations <sup>14</sup>, les membres du CCS ont favorablement accueilli le rapport, qu'ils ont jugé pertinent au regard de leurs processus de gestion du risque institutionnel et dont ils ont de manière générale approuvé les conclusions et recommandations. S'agissant de la recommandation 1, ils ont souligné qu'il appartenait aux organes directeurs de décider de leur programme de travail, compte tenu des autres priorités et du temps limité disponible, et ont relevé que les réunions des organes directeurs n'étaient pas les seules occasions de débattre de la gestion des risques.
17. Le Bureau accueille favorablement le rapport, à l'instar des membres du CCS, et prendra les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations acceptées.

## Le multilinguisme dans le système des Nations Unies

18. Le rapport sur la question <sup>15</sup> comprend six recommandations appelant une action qui sont adressées à l'OIT, entre autres entités concernées du système des Nations Unies. Quatre de ces recommandations ont été acceptées et mises en œuvre. Les deux recommandations restantes n'ont pas été acceptées, étant donné que d'autres dispositions interinstitutionnelles ont été prises en la matière. Ces recommandations concernent la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer pour adoption un cadre linguistique pour le système des Nations Unies (recommandation 5) et la conception d'une approche globale et coordonnée du multilinguisme à l'échelle de tout le système (recommandation 6).
19. Dans leurs observations <sup>16</sup>, les membres du CCS ont favorablement accueilli les constatations formulées dans le rapport, et la plupart d'entre eux ont approuvé les arguments avancés à l'appui des recommandations formulées. Ils ont reconnu l'extrême importance de tirer parti des nouvelles technologies pour faire progresser le multilinguisme, notamment en ce qui concerne les services de traduction et d'interprétation. Le secrétariat de l'ONU, tout en soulignant l'importance et la nécessité de disposer d'un personnel maîtrisant plusieurs langues, a cependant ajouté que les exigences linguistiques devaient être déterminées au regard des besoins opérationnels

---

<sup>13</sup> [JIU/REP/2020/5](#).

<sup>14</sup> Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/718/Add.1](#).

<sup>15</sup> [JIU/REP/2020/6](#).

<sup>16</sup> Les observations du CCS peuvent être consultées dans leur intégralité dans le document [A/75/960/Add.1](#).

liés aux fonctions car, si tel n'était pas le cas, cela pourrait avoir de fâcheuses conséquences sur la capacité d'attirer et de fidéliser des personnes répondant à toutes les exigences du poste. S'agissant de la recommandation 5, les membres du CCS ont rappelé qu'il fallait utiliser les structures existantes et éviter d'en créer de nouvelles, comme l'a répété à plusieurs reprises le Secrétaire général dans son programme de réforme, et ils ont reconnu l'intérêt du réseau Ressources humaines et du réseau de personnes référentes pour le multilinguisme. En ce qui concerne ce dernier, les membres du CCS l'ont déclaré bien placé pour aider à la mise en œuvre de la recommandation 6.

20. Le Bureau souscrit aux observations du CCS. Il continuera de promouvoir le multilinguisme au moyen de ses politiques et pratiques, dans la mesure des ressources disponibles.

## ▶ **Projet de décision**

---

21. **Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans les documents GB.343/PFA/11, GB.343/PFA/11/REF/1 et GB.343/PFA/11/REF/2 et donne des orientations au Bureau.**